

PRÉPARATION AU DFESMA (DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES DES MÉTIERS D'ART)

Cette formation en 3 ans est ouverte aux élèves issus de 3^e, **orientés en 2^{de} générale ou technologique**. Elle est sanctionnée par le DFESMA, Diplôme de Fin d'Études Secondaires des Métiers d'Art équivalent au baccalauréat technologique (niveau IV) évalué en contrôle continu.

LES ÉTUDES

La FMA est une formation exigeante qui s'articule autour de 3 pôles d'enseignement sur un emploi du temps de 39h dont 12h en atelier :

- Enseignement général (9h à 11h hebdomadaires) : français, mathématiques, sciences physiques, langue vivante, EPS (et éducation en classe de 1^{ère}).
- Enseignement arts appliqués (9h à 10h hebdomadaires) : expression plastique, composition d'arts appliqués (composition plane et en volume, modelage), histoire de l'art.
- Enseignement technologique (15h à 17h hebdomadaires) : technologie, mode conventionnel de représentation (perspective et dessin technique), atelier de spécialité.

LE CHOIX DE L'ATELIER

10 ateliers sont accessibles autour des métiers d'art du bois, du métal et du textile : Ébénisterie, Marqueterie, Menuiserie en sièges, Sculpture sur bois, Ciselure, Monture en bronze, Gravure en modelé, Gravure ornementale, Tournage d'art, Tapisserie d'ameublement

L'élève admis fera, pendant la première semaine de la rentrée scolaire, un stage dans les différents ateliers à l'issue duquel il sera affecté dans une spécialité.

Attention : pour déterminer cette affectation définitive, il est tenu compte des vœux de l'élève, de l'évaluation des professeurs et du nombre de places disponibles dans chaque atelier, l'élève peut ne pas être affecté dans l'atelier de son choix

L'ÉVALUATION

Pour obtenir le DFESMA, la moyenne de 10/20 est exigée dans chacun de des 3 pôles d'enseignement et la moyenne générale doit être égale ou supérieure à 12/20.

NB : Les élèves en Terminal DFESMA peuvent se présenter au CAP de la spécialité en candidat libre.

LA POURSUITE D'ÉTUDES

- DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design) diplôme de niveau II équivalent grade licence
- Université
- Vie active
- Compagnons du devoir

CONDITIONS D'ADMISSION EN CLASSE DE SECONDE SPECIFIQUE FORMATION MÉTIERS D'ART

La classe de seconde FMA n'étant pas une « seconde professionnelle », mais bien une « seconde spécifique », l'admission répond aux mêmes critères qu'une admission en classe de seconde générale et technologique.

Les candidats doivent être issus d'une classe de troisième générale. Un bon niveau scolaire et des connaissances solides dans l'ensemble des disciplines sont demandés.

Compte tenu de la spécificité de la formation, le recrutement est **national**.

MODALITÉS D'ADMISSION

- Dépôt et examen du dossier par l'établissement dossier scolaire spécifique téléchargé sur www.ecole-boulle.org

- AFFELNET / AFFELMAP

En parallèle au dépôt de dossier dans l'établissement, le candidat doit faire, dans son collège d'origine en fin de 3^e, une demande d'affectation par la procédure Affelnet (Affelmap hors académie de Paris). Mettre l'École Boulle en vœu 1.). Pour cela, il doit avoir demandé et **obtenu du conseil de classe un passage en 2^{de} générale et technologique**.

RESULTATS

Les candidatures retenues seront uniquement disponibles au moment des résultats AFFELNET (ou AFFELMAP). L'avis d'affectation sera communiqué par l'établissement d'origine.